Mairie de Gosné
Place du Calvaire
35140 GOSNÉ

Tél. : 02 99 66 32 08
Email : mairie@gosne.fr

ARRETE DE REGLEMENTATION
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Les vendredi 13,20,27 novembre 2026 et le vendredi 4 décembre 2026

Parking devant la salle des sports
Rue du Stade

Le Maire de la Commune de GOSNE, ILLE ET VILAINE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 à L 2213.3 ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement du parking de la rue du Stade devant la salle des sports pour permettre l'animation **« Savoir rouler à vélo »** organisée par l'école Nominoë.

ARRETE

Article 1 – **Les vendredi 13, 20, 27 novembre 2026 et le vendredi 4 décembre 2026** – de 8h00 à 12h00, **le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking devant la salle des sports – rue du stade.**

Article 2 – Les barrières de sécurité seront mises en place à chaque séance par le service technique de la Commune de Gosné.

Article 3 – Le Maire de la Commune de GOSNE, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST AUBIN DU CORMIER, le responsable de la Police Municipale de Liffré, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

FAIT A GOSNE, le 13 octobre 2026

David VEILLAUX,
Maire de GOSNE

MAIRIE DE GOSNE
35140